Mairie de Marnay -86160-



# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023

#### L'an deux mille vingt trois

Le 02 février

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

en exercice: 13

Nombre de conseillers

Présents: 10

Votants: 13

**Date de la convocation** : le 27/01/2023

<u>Étaient présents</u>: CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - CARON Jérôme - PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - Jessy RENNER - RICHARD Benoit - DAVID Yohann - COLLARD Charlène

<u>Absents excusés</u>: GIRAUD Guillaume (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - PROT Marc (donne pouvoir à Jean-François DILLOT)-GEOFFROY Christèle (donne pouvoir à Pascal BRUNET)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Jean-François DILLOT

### **Délibération Hors Gémapi**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Mixte des Vallées du Clain concernant la compétence à l'adhésion Hors Gemapi. Il propose au Conseil Municipal de confier cette compétence au Syndicat Mixte des Vallées du Clain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer et de confier cette compétence hors GEMAPI pour une cotisation annuelle de  $200\epsilon$ .

M. DILLOT Jean-François est nommé délégué

## <u>Transfert de la subvention ACTIV 3 à la Communauté</u> de communes des Vallées du Clain

M. le Maire informe le conseil municipal du transfert de la subvention ACTIV 3 d'un montant de 22 300 euros à la communauté de communes des Vallées du Clain.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de la subvention

#### **Questions diverses**

- Illumination de l'église : Devis et réflexion en cours
- Elagage effectué sur la commune
- Entretien des chemins calcaires en cours
- Nettoyage des différents villages
- Installation de la nouvelle sono dans l'église
- Amélioration de la signalisation dans le bourg de Marnay, devis en cours
- Une maison s'écroule impasse du moulin qui entraine un réel danger pour les riverains
- Repas des anciens : 30 avril
- Repas des bénévoles de la foire aux produits du terroir : 4 février

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H40